



## **20% de refus de titularisation à Versailles : La formation ne doit pas être un couperet !**

20 % ! C'est le nombre de stagiaires, tous corps confondus, non titularisés cette année dans l'Académie de Versailles. Et encore, ce chiffre ne tient pas compte des démissions de collègues en cours de formation.

Le SNETAA-FO et le SNFOLC ont été reçus par le DRH pour présenter des situations de stagiaires pour lesquels il n'était pas envisagé de titularisation, et demander que le Recteur intervienne avec bienveillance, compte tenu des conditions désastreuses de formation :

Les stagiaires ont été surchargés de travail, de nouvelles contraintes apparaissent chaque trimestre : rédaction de nouveau mémoire, nouvelles UE à suivre, refus de prendre en compte le fait que ces collègues sont déjà détenteurs de master 2, cours universitaires pendant les vacances scolaires, infantilisation des collègues considérés par l'institution comme des étudiants. Nous avons rappelé que les stagiaires sont avant tout des fonctionnaires et non des contractuels en période d'essai. Le DRH a répondu qu'un groupe de travail entre l'ESPE et le Rectorat traitera de cette question.

La délégation FO a relevé un certain nombre de dérives dans le cadre de la validation des collègues :

- « harmonisation » des avis (tuteurs / ESPE / chef d'établissement / IPR) par le bas
- compétences pédagogiques évaluées par les chefs d'établissement
- certaines grilles portent sur des éléments totalement subjectifs ouvrant la voie à des raccourcis dangereux
- refus de communiquer des documents liés à l'évaluation (le rapport intermédiaire du tuteur par exemple)

Finalement, beaucoup de stagiaires se disent exclus de leur formation et de leur évaluation. Le DRH a reconnu que tous les stagiaires devaient pouvoir avoir accès aux rapports les concernant. La délégation FO a demandé la tenue d'un groupe de travail avec les syndicats sur la mission et la formation des tuteurs, sur les modalités d'évaluation de stage et certaines procédures (alerte, entretiens...).

Concernant la semaine de pré-rentrée des stagiaires, FO a demandé que tous les frais soient pris en compte (transport, hébergement, repas...) conformément à la réglementation (décret de 2006). Le DRH a répondu que cela était impossible, qu'ils n'avaient pas les moyens, indiquant que les stagiaires étaient libres de ne pas s'y rendre. Sur cette question, la FNEC FP-FO va intervenir auprès du ministère. FO invite tous les stagiaires à faire valoir leur droit, elle défendra tous les dossiers.

Nous serons présents lors de la journée d'accueil des stagiaires le 25 août à Nanterre, pour répondre à toutes vos questions.